

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PETITE RÉFORME

Il faut revenir sur la question des octrois. La réforme proposée par le gouvernement, ou plutôt soutenue par lui, car le projet revient du Sénat, cette réforme, dis-je, bien que petite, constitue néanmoins un progrès. Un commencement de progrès si l'on préfère; car pour toute la France, si les 1244 communes à octrois vont jusqu'au bout de la possibilité qui leur est offerte, le dégrèvement portera sur 103 millions. Si, au contraire, les communes ne font que le strict obligatoire, le dégrèvement ne sera que de 50 millions! On voit que ce n'est pas considérable, mais aussi n'est-ce point, ici, les chiffres qu'il faut considérer. Ce qui importe en l'occurrence, c'est ce fait capital, gros de conséquences, que le premier coup de pioche est donné à cette barrière antidémocratique de l'octroi. C'est la brèche ouverte, par laquelle passeront, en l'agrandissant, tous les droits municipaux. On commence par dégrever les boissons hygiéniques, on continuera par les denrées alimentaires, les vêtements, etc., jusqu'au moment où l'on pourra entrer dans sa villa comme on entre dans un hameau. Plus de vexations aux portes, plus de contact désagréable avec les gabelous, plus de temps perdu pour payer la redevance.

Nous sommes encore loin de cet âge d'or. D'abord, parce que l'octroi municipal supprimé, resterait l'octroi pour la perception des droits de l'Etat. Ensuite, parce que ce modeste début de réforme, est d'ores et déjà par terre. Attaqué par MM. Vaillant et Guesde, l'article 1^{er} de la loi a succombé sous les coups de M. Georges Berry.

Le point sur lequel M. Berry a été victorieux, a été celui des taxes de remplacement. Le projet soutenu par le gouvernement obligeait les communes, pour remplacer les droits d'octroi perdus, à recourir 1^o à une licence municipale égale à celle du Trésor; 2^o une surtaxe de l'alcool; 3^o des centimes additionnels, ne pouvant dépasser 20. M. Berry, demandait, comme du reste, MM. Vaillant et Guesde, la liberté pour les communes de choisir leurs taxes de remplacement, sauf approbation législative.

Si nous pouvons déplorer que la loi soit par terre avec peu de chance de se relever, vu la proximité de la fin de la législature, nous avouons que cette liberté laissée aux communes ne nous déplaît pas. Nous trouvons même regrettable que, dans les discussions qui ont eu lieu au Sénat, cette liberté ne se soit pas trouvée inscrite. Le ministre n'a pu opposer que des raisons sans valeur, qui n'ont pas déterminé la Chambre à le suivre jusqu'au bout. La vérité est que les communes connaissent mieux leurs ressources que le central, et que certaines convenances locales peuvent influencer sur le choix des taxes, les rendre plus supportables et par suite, plus efficaces.

L'amendement G. Berry adopté, — les marchands de vins menacés de deux licences ont vu le défaut de la cuirasse, — il va falloir retourner la loi au Sénat qui, sans doute, rétablira son premier texte, de sorte que ce petit progrès ne sera pas réalisé. Tant

pis! Des lois postérieures auraient pu l'amender dans ce qu'il avait d'erroné ou d'insuffisant, et il y a des principes qu'il faut promulguer même quand ils sont présentés d'une façon défectueuse.

On dit qu'un projet transactionnel va intervenir. Nous le souhaitons. La Chambre n'a pas trop de bonnes lois à son actif pour rejeter celle-ci qui donne au moins, au pays, l'apparence d'une satisfaction. C. R.

Une question Internationale Devant le Socialisme

Je commence par déclarer que je ne suis pas socialiste. Je veux dire par là que je n'accepte pas « le bloc » socialiste, suivant l'expression passée en usage depuis que M. Clémenceau l'a appliquée à la Révolution. Je vois très clairement ce qu'il y a de dangereux dans les doctrines socialistes, et ce qu'il entre, le plus souvent, d'équivoques et de sophismes dans les argumentations des leaders du parti. Mais de ce que l'on répudie les articles de foi, les dogmes, les principes sur lesquels repose tout l'édifice d'une théorie religieuse, philosophique ou sociale, s'en suit-il que l'on doive méconnaître de parti pris ce qui s'y peut rencontrer de conforme au bon sens, à la justice, au progrès? Non certes, et c'est pourquoi je crois utile de mettre sous les yeux de mes lecteurs quelques points de la doctrine socialiste touchant les relations internationales qui, me semble-t-il, méritent d'attirer leur attention.

S'il est une question internationale qui ait le droit et le devoir d'intéresser les Français, c'est assurément celle de l'Alsace-Lorraine. L'annexion à l'Allemagne de nos deux provinces, et la conclusion du traité de Francfort — nul au point de vue juridique, comme nous essayerons de le montrer une autre fois — ont placé toutes les nations de l'Europe dans une situation qui se prolonge depuis vingt-sept ans. A leur extrême préjudice, tous les peuples Européens vivent, depuis 1871, sous le régime ruineux et détestable de la paix armée; des milliards et des milliards se dépensent pour l'entretien d'innombrables effectifs de troupes, pour la transformation des armements, pour l'accroissement des forces maritimes; et tout cela parce que la question d'Alsace-Lorraine reste pendante, aux yeux de quiconque n'est pas l'œton teutonisant.

Eh bien! le socialisme propose un moyen de régler la question. Voyons lequel :

A Erfurt, au mois d'octobre 1891, les congressistes proposent ce qui suit : «... Remplacement de l'armée permanente par la garde nationale; la décision de la paix et de la guerre est réservée au peuple (1); les conflits internationaux sont résolus par l'arbitrage. »

Deux ans après (août 1893) le congrès socialiste de Zurich vota les articles suivants.

« 1^o La guerre est abolie;
2^o Dans tous les pays annexés depuis moins de cinquante ans (2), les populations sont invitées à

(1) Il va de soi que, si pareille mesure était adoptée par les nations unanimes, ce serait, virtuellement, la disparition de la guerre : est-il un peuple où il se trouverait une majorité de citoyens pour décréter le massacre et la ruine? Et, à défaut de sentiments de fraternité et d'humanité, le seul souci des intérêts matériels, individuels ou collectifs, ne suffirait-il pas, pour décider même les moins pacifiques à maintenir la paix?

(2) En spécifiant ce terme de cinquante années, les congressistes de Zurich ont bien voulu montrer qu'à leurs yeux d'autres annexions, comme celles du Hanovre et du Schleswig-Nolstein, ne sont pas plus légitimes que celles de l'Alsace-Lorraine. Rappelons, par contre, que les habitants de la Savoie et du comté de Nice ont été consultés, et qu'ils ont consenti à être incorporés à la France.

dire à quelle nationalité elles veulent appartenir;

3^o Les parlements d'Europe désignent pour trois ans un délégué par chaque million d'habitants, pour constituer le tribunal international;

4^o Ce tribunal s'occupe du désarmement, des plébiscites sur la question de nationalité, des différends entre les peuples, etc... »

Au point de vue qui nous occupe, on consulterait par un plébiscite les Alsaciens-Lorrains et, selon le résultat positif ou négatif de ce plébiscite, ils seraient réunis définitivement à leur ancienne patrie ou resteraient Allemands (1); dans le dernier cas, la France conserverait au cœur l'aiguillon d'une douleur éternelle, mais s'inclinerait devant la décision souveraine de citoyens libres de disposer d'eux-mêmes.

Le socialisme est-il assez fort, assez mûr pour prendre l'initiative d'une telle résolution?

Question bien controversée et à laquelle ont répondu négativement même des socialistes (voir la lettre de Bebel à Waldteufel dans *Waldteufel : Mémoire pour la rétrocession de l'Alsace-Lorraine*.)

On est en droit de se demander la raison d'une telle dénégation : tous les jours la question d'Alsace-Lorraine devient plus brûlante; tous les jours, elle compromet de plus en plus la paix de l'Europe et l'avenir de la civilisation; il est temps de se prémunir contre le danger d'une conflagration qui ne résoudrait rien et nous ramènerait aux luttes de la barbarie primitive. Il n'est jamais trop tôt d'extraire l'épine de la plaie, avant que la gangrène se déclare.

Tout cela est bien vrai, trop vrai. La preuve que la question d'Alsace-Lorraine n'est pas résolue d'une façon définitive, c'est qu'il ne se passe pas quinze jours sans qu'elle soit remise sur le tapis. Aussitôt que l'on veut parler de l'équilibre européen, que ce soit dans la presse de nos ennemis, Allemands, Italiens, Anglais, ou de nos amis; aussitôt que quelque homme d'Etat en chambre examine à un point de vue quelconque la situation de l'Europe; aussitôt que quelque fantaisiste francophile ou gallophobe imagine un idéal remaniement de la carte, le même redoutable point d'interrogation se pose devant eux.

Et il serait à souhaiter que la solution de ce problème, offerte par le socialisme, fût en mesure d'être proposée et acceptée. Elle est sage, modérée, conforme à la raison et à la justice. N'offre-t-elle pas le caractère d'utopie irréalisable qui marque le plus souvent les conceptions socialistes? Peut-être, mais en tout cas, elle fait appel à la concorde et à la paix, non à la violence et aux armes, et la chose est assez nouvelle et assez rare de la part des socialistes, pour mériter que nous la signalions, en regrettant toutefois qu'ils ne préconisent pas toujours, pour le règlement des questions sociales, des moyens aussi pacifiques, prudents et raisonnables; mais en rendant hommage aussi à l'élévation et à la générosité des sentiments qui dictent les propositions rapportées plus haut aux congressistes internationaux d'Erfurt et de Zurich.

P. B.

(3) Malgré les progrès très lents de la germanisation, cette éventualité, que je ne veux pas même considérer comme probable, doit, par la force des choses et l'indéfinie prolongation du *statu quo*, tendre de plus en plus vers la certitude. De là l'urgence.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 novembre

M. Vaillant interpelle le gouvernement sur le maintien en rélégation de Pelzer.

L'orateur dépose un ordre du jour demandant à la Chambre de s'associer aux conclusions de la commission des pétitions.

Mais l'ordre du jour pur et simple proposé par le centre et accepté par M. Darlan, est voté par 400 voix contre 83.

On passe à la double interpellation : l'une de M. Vaillant, l'autre de M. Faberot, sur l'expulsion de MM. Tom Mann et Mac Pherson.

MM. Vaillant et Faberot déposent un ordre

du jour blâmant la conduite du gouvernement.

L'ordre du jour pur et simple accepté par M. Barthou est voté par 394 voix contre 98.

Enfin M. l'abbé Lemire adresse une question au président du conseil pour connaître l'attitude que compte prendre le gouvernement à l'égard des caisses rurales et des banques agricoles auxquelles le fisc impose une patente.

M. Lemire se déclare satisfait par la réponse du ministre et la séance est levée.

Séance du 29 novembre

Budget de l'instruction publique

M. Thierry-Cazes développe un projet de résolution tendant à la modification du règlement portant attribution de bourses d'enseignement primaire supérieur.

Ce projet est repoussé par 288 voix contre 216.

M. Lavy invite le gouvernement à procéder à la laïcisation des écoles de filles dans le plus bref délai. M. Dubreil demande que la laïcisation soit opérée dans le délai de 10 ans; M. Lavy se rallie à cette proposition.

Tour à tour, MM. Millerand et Méline interviennent dans la discussion, M. Coutant est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Enfin, après quelques mots de M. Goblet, on met aux voix le projet qui demande la laïcisation dans le délai de 10 ans. Ce projet est repoussé par 328 voix contre 234.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'enquête que poursuit le général Pellieux porte d'après l'*Eclair*, sur la dénonciation de Mathieu Dreyfus contre le commandant Esterhazy et sur la dénonciation du commandant Esterhazy, contre le colonel Picquart.

Le général de Pellieux a entendu le colonel Picquart; on ne saurait affirmer que l'instruction soit à la veille d'être close. Il paraît que les conclusions du rapport du général enquêteur, ne seront transmises au général Saussier, gouverneur militaire de Paris, que dans le courant de la semaine.

Le *Figaro* d'hier déballe un paquet de correspondances attribuées au commandant Esterhazy et dont quelques-unes sont véritablement odieuses.

INFORMATIONS

Election législative

HAMTE-SAVOIE

Bonneville. — M. Chautemps, député de Paris, candidat de la concentration républicaine, 6,006 voix; M. Morel-Fredel, républicain de gouvernement, 3,260; M. Orsat, conseiller général radical, 2,233. — Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Orsat, républicain, décédé.

Elections municipales à Paris

QUARTIER DE L'ARSENAL

Ont obtenu : MM. Baudet, socialiste collectiviste, 683 voix; Levée, radical socialiste, 645; Hervieu, radical socialiste, 394; Martin, socialiste, 225; Lataste, 103; Dupuis, 72; Sautier, 71; Gennerat, 51; Gauthier-Rougeville, 32; voix diverses, 16. — Ballottage.

QUARTIER ROCHECHOUART

Ont obtenu : MM. Félicien Paris, révisionniste, 1,326 voix; L.-V. Meunier, 1,194; Janiaud, indépendant, 655; Cheret, socialiste, 249; Labbé, 162; Barme, 69; voix diverses, 76. — Ballottage.

Il s'agissait de remplacer M. Strauss, élu sénateur.

Élections départementales

GERS. — CANTON D'AIGNAN

M. Bascou, député, radical, 739 voix ; M. Lasserre-Dilhon, réactionnaire, 714 ; M. Sansot, républicain, 395. Il y a ballottage.

BASSES-PYRÉNÉES. CANTON DE SALIES-DE-BÉARN

M. Paul Reclus, républicain avancé, 1,789 voix (élu) ; M. A. Dufourey, républicain, 795 voix.

Le Nouvel Ambassadeur d'Espagne

La président de la République a reçu, en audience officielle, le nouvel ambassadeur d'Espagne à Paris, M. de Léon y Castillo, qui lui a remis ses lettres de créance. M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, assistait à l'audience.

L'ambassadeur a été reçu avec le cérémonial accoutumé.

L'avancement des Magistrats.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Trarieux sur l'avancement dans la magistrature, en a commencé l'examen, en en comparant le texte à celui de la proposition déposée par M. Flandin à la Chambre.

On prévoit dès maintenant que la rédaction qui sera définitivement adoptée s'inspirera des deux projets.

A la Mémoire de Pasteur

Dimanche a eu lieu, à Melun, l'inauguration d'une statue du grand savant, érigée par les soins du comité des agriculteurs de Seine-et-Marne et des médecins vétérinaires français.

La cérémonie, précédée d'un banquet, était présidée par M. Vassilière, directeur de l'agriculture, délégué du président du conseil des ministres.

Incident de frontière

L'enquête sur le malheureux incident Ponte-Bernardo peut être aujourd'hui considérée comme terminée.

Il a été établi que du côté des Français aucun coup de feu n'a été tiré. Galleau a été maintenu en état d'arrestation et sera jugé à Coni. Quant au garde Tropini, il a été laissé en liberté.

Mort du général de Bostquenard

Le général de Forgemol de Bostquenard est décédé à Versailles

Un reptile allemand

Les *Berliner Nachrichten* publient, à l'occasion de l'affaire Dreyfus, un violent article contre la France. Après avoir déclaré que les journaux français continuent leurs attaques contre l'ambassade et l'attaché militaire à Paris, cet organe conclut en ces termes :

Il faut espérer que la patience allemande aura des bornes et qu'en présence des attaques de la France contre les représentants officiels de l'Allemagne, on se demandera s'il ne vaudrait pas mieux supprimer toute représentation diplomatique à Paris.

En tout cas, les choses ne peuvent continuer à marcher ainsi. L'Allemagne ne peut laisser son ambassadeur à Paris et ses collaborateurs exposés à toutes les accusations et attaques offensantes de la presse chauvine. C'est l'affaire du gouvernement allemand de mettre un terme à tous ces agissements qui portent au plus haut degré préjudice à l'empire et de réclamer avec autorité l'intervention à ce sujet du gouvernement français.

Depuis 1890, les Français se permettent envers l'Allemagne des choses qui n'auraient jamais été faites avant cette année critique.

Cette dernière phrase du journal, qui est un organe bismarckien avéré, constitue une allusion transparente au prince de Bismarck et donne à entendre que ce dernier n'hésiterait pas à agir contre la France s'il était encore en mesure de le faire.

Les Allemands en Chine

Le « Tageblatt » dit que l'Allemagne est résolue à occuper définitivement les baies de Kian-Tchau et de Schan-Tung.

L'empereur Guillaume considère l'annexion du territoire chinois comme une compensation aux bons offices de l'Allemagne pendant la guerre sino-japonaise.

Après le traité de Simonosaki la Russie a obtenu des avantages dans la Mandchourie, et la France sur la frontière du Tonkin. L'Allemagne n'a rien obtenu, malgré les promesses de Li-Hung-Tchang.

Un Nouvel explosif

On annonce qu'un chimiste, professeur dans une Université allemande, a inventé une nouvelle substance explosive dont la puissance dépasse de beaucoup celle des produits similaires jusqu'à présent connus.

Émeutes en Autriche

Des émeutes considérables se produisent à Vienne.

Aux abords du Reichsrath, la police à cheval a chargé sabre au clair craignant une manifestation des étudiants devant le Reichsrath ; il s'en est suivi une bagarre. Plusieurs personnes ont été blessées et de nombreuses arrestations ont été opérées. Des cordons d'agents protégeaient la direction de la police où étaient conduites les personnes arrêtées.

Les drames de la mer

Le vapeur hongrois « Jokaï », venant de Rouen, a été coulé en cinq minutes par le vapeur belge « Baron-Ardrossan », au milieu de la nuit, près de la baie d'Egse. Quatre hommes de l'équipage ont été noyés. Le reste de l'équipage a été ramené à Folkestone.

La Revanche de Rhergo sur les Touaregs

Une correspondance de Tombouctou, donne d'intéressants détails sur la vengeance tirée par nos troupes de la malheureuse affaire de Rhergo, dans laquelle, on se souvient, furent tués, au mois de juillet dernier, les deux lieutenants de spahis, de Chavigne et de Latour-St-Igest.

Nos troupes ont délivré 300 prisonniers

et infligé aux Touaregs une défaite complète.

Condamnation à mort

La cour d'assises du Rhône a condamné à la peine de mort, le nommé Gaston-Emile Elsing, âgé de 19 ans, né à Lille, qui, le 7 août dernier, assassina, pour le voler, un bijoutier, M. Winterhalter, dit Martin.

En Algérie

Dans la nuit d'avant-hier, au fort de Sidi-Moid près de Constantine, où sont logés les prisonniers disciplinaires gardés par les tirailleurs algériens, sous le commandement du lieutenant Flamière, des indigènes ont tiré des coups de fusil sur les sentinelles du bastion sud où se font, depuis le 20 courant des expériences de télégraphie optique.

La garde du fort a été renforcée par un détachement de cavalerie, de zouaves et de tirailleurs.

Parents dénaturés

A Aelseberg, près Bruxelles, un père de famille et sa femme ont essayé de brûler leurs quatre enfants en plaçant sous leurs lits de la paille imbibée de pétrole à laquelle ils avaient mis le feu.

Les voisins, apercevant les flammes, sont accourus en toute hâte pour sauver les enfants. Le père et la mère, bien que leur commerce soit florissant et qu'ils possèdent une certaine fortune, allèguent comme prétexte la misère. Ils ont été arrêtés tous les deux.

Petites Nouvelles

Avant-hier a eu lieu, dans les salons de l'Hôtel Continental, l'assemblée générale annuelle de la Société de secours aux militaires coloniaux.

— A Berlin, la saisie du journal satirique *Kladderadatsch* a causé une vive sensation. Le dernier numéro contient un dessin représentant l'empereur d'Allemagne adressant une allocution aux recrues ; au ciel, on voit Frédéric le Grand, Napoléon, Alexandre et Léonidas lisant dans les journaux le discours de Guillaume II.

— Un télégramme de Madagascar annonce la mort du lieutenant d'infanterie de marine Dejoux, du 13^e régiment, tué à Ankalobe. Cet officier, sorti de Saint-Cyr en 1889, était âgé de trente ans.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'article 1^{er} du contre-projet de M. Georges Berry (taxe d'octroi sur les boissons hygiéniques), tous nos députés ont voté contre.

Mouvement judiciaire

Un mouvement judiciaire a paru à l'*Officiel* ; il n'intéresse pas le département.

Mouvement d'instituteurs

Nous avons donné en partie ce mouve-

ment dans notre dernier numéro, nous le publions encore aujourd'hui.

Par arrêté préfectoral, sont nommés : MM. Vidal, directeur de l'école de Vieux-Palais, directeur de l'école de la rue du Lycée, à Cahors ; Linol, directeur à Gourdon, directeur à l'école de Vieux-Palais, à Cahors ; Bouyssou, directeur à Prayssac, à Gourdon ; Maurel directeur à Livernon, à Prayssac ; Pégourié, directeur à Promilhanes, à Livernon ; Ronié directeur à Limogne a Promilhanes ; Atgié instituteur adjoint à Castelnaud, directeur à Cras.

Ponts et Chaussées

Par décision de M. le ministre des travaux publics en date du 29 novembre, M. Peyrot Jean, conducteur des ponts et chaussées, attaché dans le département de la Corrèze au service des études et travaux du chemin de fer de Hautefort au Burg, sera attaché, dans le département du Lot, au service des études et travaux du chemin de fer de Brive à Montauban.

CAHORS

Conseil municipal

Séance du 29 novembre 1897

Tous les conseillers sont présents à l'exception de MM. Delpont, Roussel, Talou, Rouffi, Magne et Delfour.

M. Brunies est nommé secrétaire pour la session de novembre.

Les procès-verbaux des quatre dernières séances sont adoptés sans observations.

On procède à la nomination des commissions des finances et des travaux publics.

Commission des finances ; MM. Mazières, Delpont, Relhié, Périès, Soulié, Vincens, Bousquet, Brunies et Guiraudies.

Commission des travaux publics ; MM. Parazines, Delpech, Cagnac, Delfour, Caviole, Besse, Rouffi et Ausset.

Les dépenses imprévues s'élevant à 687 fr 66, ordonnancées par le maire depuis le 13 août dernier, sont approuvées par le Conseil.

La liste des répartiteurs, dont lecture est donnée par le maire, est approuvée.

M. Delfour est désigné pour assister le maire dans la formation des listes électorales.

MM. Périès et Soulié sont désignés pour faire partie de la commission chargée de statuer sur les réclamations des électeurs.

Une demande de soutien de famille du réserviste Vingès, reçoit un avis favorable.

Le Conseil décide que la pension à l'asile de Leyme, de l'aliéné Carles, sera supportée par la ville dans les proportions prévues par le règlement.

Une cession de terrain faite par M. Cambornac pour le prix de 18 fr. sur le chemin de grande communication n° 33 est adoptée.

MM. Breil et Fournié, cèdent également des parcelles de terrain, pour l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 1, au prix de 108 fr. 29. Adopté.

BEN BACHIR

AU MAROC⁽¹⁾

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob !
C'était écrit !

XVI

UNE PARTIE DE CHASSE

Comme elle avait déjà soigné Ben Bachir, elle était beaucoup plus au courant que miss Mary du métier de garde-malade et aussi plus habituée qu'elle aux travaux pénibles et même répugnants. L'excellence de son cœur et peut-être je ne sais quel sentiment d'affection qu'elle avait tout d'abord éprouvé pour le jeune et beau marin, la soutenaient dans sa tâche.

Quand sir Georges fut hors de danger, le docteur lui dit devant elle :

— « Mon cher ami, cette jeune fille peut se vanter de vous avoir en partie sauvé la jambe, car il était question de vous en faire l'amputation.

— « Merci, Meriem, merci mille fois, » et il lui serra tendrement la main.

(1) Traduction et reproduction réservées.

— « Pour rendre justice à tous les dévouements, ajouta le docteur avec bienveillance, Miss Mary peut revendiquer sa part de la victoire que nous avons remportée. »

— « Mais, ne vous oubliez-vous pas vous-même, cher docteur ? »

— « Oh ! pour moi, je ne dois pas compter ; c'était d'abord mon devoir de médecin et ensuite les obligations que j'avais à remplir vis-à-vis de mon hôte et de mon ami. »

— « Merci à vous tous, mille fois. Vous voilà tous égaux dans mon cœur. »

Quelques jours après, sir Georges commença à se lever et à marcher avec des béquilles ; puis, un matin, le docteur lui ayant dit :

— « Mon ami, vous pouvez brûler ça, » il s'appuya sur un fort bâton d'olivier sauvage et se réhabilita, petit à petit, à pouvoir s'en passer.

Encore une quinzaine et le navire pourrait les emmener, le jeune homme se sentant capable de supporter la traversée. Il y avait près de trois mois qu'il avait été blessé.

XVII

NOUVELLES RECHERCHES

Mohammed Ben Bachir, ne pouvant supporter plus longtemps l'absence de Zohra, tourmenté nuit et jour par le désir de savoir ce qu'était devenue la jeune femme et de satisfaire la triple vengeance qu'il avait à exercer contre Mahmoud Ould Sadock et les deux frères de l'espagnole Ramonda, craignant d'ailleurs, comme il se trouvait sur le territoire français, d'être un jour ou l'autre re-

connu, trahi et emprisonné de nouveau, fit un jour la confidence de ses peines au docteur Alexandre et lui exprima le désir qui l'envahissait tout entier d'aller à la recherche de sa maîtresse.

— « Va, lui répondit le praticien, prends ce que tu crois nécessaire pour ton aventureuse expédition. J'approuve entièrement ton projet de délivrer ta fiancée d'une chaîne qui doit lui être insupportable ; mais prends bien garde à tes désirs de vengeance ; non seulement ils sont condamnables à divers points de vue, mais ils sont dangereux pour elle et pour toi. Que le ciel te protège. »

— « Katakrer, sidi, merci, monsieur, Allah est juste, il aidera les innocents à punir les coupables. Je reviendrai bientôt. »

Après avoir baisé les mains du docteur, il se hâta de s'armer d'un fusil de chasse à deux coups, de deux pistolets et de deux poignards, prit son argent et une faible partie de la somme emportée par Meriem, lui laissa le reste et partit.

Quand on l'avait transporté à demi-mort, il n'avait pas pu se rendre compte du chemin parcouru ; il put cependant, sur les indications du docteur, se diriger assez facilement jusqu'à l'endroit où il avait été blessé. Il y passa la première nuit et de là se rendit dans un douar assez éloigné de l'enclos de Mahmoud Ould Sadock. Il y était complètement inconnu.

Avisant une tente séparée des autres et de bonne apparence, il y entra et demanda au maître l'hospitalité qui lui fut aussitôt accordée, surtout avec le plus grand empresse-

ment, lorsqu'il eut raconté qu'il avait échappé, grâce à la protection d'Allah, à ces roumis maudits, à ces chiens, fils de chiens. Sans montrer par prudence, tout l'argent dont il était porteur, il dit qu'il était venu avec l'intention de planter sa tente dans la tribu et d'y vivre du produit d'un modeste troupeau qu'il se proposait d'acquérir par la suite, petit à petit.

On lui donna le terrain nécessaire, il acheta une petite tente et s'y installa de son mieux.

D'après les déclarations de Miss Mary et de Meriem, Zohra ne se trouvait pas dans la smalah de Mahmoud ; elle ne devait cependant pas en être bien éloignée et le marocain devait lui faire de fréquentes visites. Il lui suffisait donc de surveiller les allées et venues du ravisseur pour arriver à connaître le retraite où il la retenait prisonnière.

Il alla dès le lendemain se blottir derrière les rochers près de la caverne voisine de la mer et attendit le passage du contrebandier. Il y revint pendant trois jours de suite sans apercevoir qui que ce fût. Le quatrième jour, il vit enfin Mahmoud se rendre à la caverne. Son cœur battit avec violence et avec rage lorsque le criminel passa près de lui. Un instant, il eut envie de l'assassiner, mais il contint sa colère en se disant que ce n'était pas le moyen de savoir où se trouvait Zohra.

(A suivre).

Le Conseil renvoie à l'examen de la commission des travaux publics la question relative au classement du chemin vicinal ordinaire n° 8, de Cavaniès à Cahors, et charge cette commission de décider s'il y a lieu de lui accorder la priorité sur les chemins de St-Toulousque et du pont de Campagne à St-Henri.

Le maire donne lecture au Conseil d'une lettre de l'Evêque, qui remercie d'avoir bien voulu voter en principe la somme de 8.000 fr., pour la construction du clocher de la Cathédrale.

M. le docteur Mendailles, demande l'établissement d'un bec de gaz à la jonction des rues Victor Hugo et des Hortes. Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Cagnac propose la nomination d'une commission, chargée de rechercher les personnes qui ont usurpé des terrains communaux. MM. Cagnac, Mazières, Guiraudies, Brunies et Caviole, sont nommés membres de cette commission.

Le maire donne lecture au conseil d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, l'informant que son attention a été appelée sur le projet de la construction d'un musée sur les allées Fénelon, et faisant connaître que cette construction porterait un sérieux préjudice au lycée. Il demande qu'on lui envoie les plans et la délibération prise par le conseil à cet égard.

Le conseil maintient son vote et décide qu'on enverra la délibération avec observations à l'appui, tout en faisant remarquer que ce nouveau projet ne portera aucun préjudice à notre établissement universitaire.

M. Dèze, déjà entrepositaire, demande à avoir un nouvel entrepôt de sardines salées et d'huile d'olive. Approuvé.

Le maire informe le conseil que l'assemblée départementale a déclaré n'avoir aucun droit sur la tour du pape Jean XXII, et qu'elle a rejeté la demande de création et de changement de foires à Cahors.

Le conseil autorise le maire à renouveler le bail du cercle de la Comédie au prix de 1,200 fr.

Unesomme de 470 fr. 10, fixée par l'administration pour les enfants assistés est votée par le conseil.

Un projet d'écoles mixtes pour les sections qui en sont dépourvues est renvoyé à l'examen des deux commissions.

Rapports. — M. Delpech, au nom de la commission des travaux publics fait part au conseil que M. Miquel, conseiller municipal, demande le déplacement du chemin rural n° 72, allant à la fontaine des Ramonets et le rétablissement sur sa propriété.

Le conseil autorise le déplacement du dit chemin et décide qu'après approbations préalables, M. Miquel, sous son entière responsabilité, aura le droit de déplacer le chemin dont il s'agit.

M. Besse, au nom de la même commission, expose que les habitants de la rue Lestieu demandent que cette rue soit déparée et le pavé remplacé par un macadam.

La commission propose le repavage général de cette rue tout en observant que le bombement de la dite rue ne soit pas aussi prononcé que celui qui existe actuellement. Les fonds se portant à 40 fr. seront pris sur l'entretien des rues.

M. Caviole, au nom de la commission des travaux publics fait un rapport sur les bureaux d'octroi, sur leur maintien ou déplacement :

Pont Louis-Philippe supprimé ; bureau des Queycines porté au delà du chemin de fer ; bureau du Pont-Neuf porté sur la rive gauche ; rétablissement du bureau ancien de Marmottin ; une guêrite placée à la place de la croix, faubourg Cabessut ; deux employés auxiliaires seront employés à faire des rondes ; à la Barre : la porte de la rue des Remparts restera ouverte et on continuera le mur du rempart sur un prolongement d'une quinzaine de mètres, pour que rien n'échappe à la surveillance de l'octroi.

M. Cagnac proteste. M. Relhié propose le renvoi aux deux commissions réunies pour suppléments d'études. Adopté.

M. Périès au nom de la commission des finances propose de rejeter l'allocation demandée par la préfecture pour la femme Tozzie internée à l'asile de Leyme, cette femme étant de nationalité étrangère et par suite n'ayant pas de domicile de secours. — Adopté.

M. Périès fait ensuite l'historique de la question du groupement des deux écoles de

garçons et de son intervention au nom de l'administration municipale, au sein du conseil départemental, pour y faire part des considérations en faveur de la ville de la fusion. En refusant, c'est mettre la ville dit-il dans la nécessité de faire une dépense de plus de 100,000 francs, notamment au sujet du cantonnement.

Protestation unanime du conseil municipal contre la décision du conseil départemental ; le conseil demande aussi communication du rapport qui a dû être fait par M. l'Inspecteur d'Académie et qui a déterminé le rejet de la proposition de la ville.

En terminant, M. le Maire s'est exprimé ainsi : « Nonobstant les protestations ci-dessus je crois pouvoir ajouter que pénétrés de cette juste idée que nous avons pour devoir de répandre largement les bienfaits de l'instruction, nous serons toujours disposés à faire dans la mesure du possible tous les sacrifices nécessaires pour atteindre ce but essentiellement démocratique et républicain. »

Au nom de la commission des travaux publics, M. Cagnac lit un rapport sur l'appropriation de l'ancienne maison Cangardel, quai de Regourd, pour y loger les instituteurs, coût, 2 500 fr. Adopté.

M. Guiraudies, au nom de la commission des finances, présente les projets de budget pour l'exercice 1898 du bureau de bienfaisance, de l'orphelinat d'Arnis et de l'hospice. Le conseil donne un avis favorable.

M. Vincens, au nom de la commission des finances, fait un rapport tendant à faire payer par la ville la concession gratuite au cimetière faite au jeune Selve. Adopté.

M. Guiraudies, au nom de la commission des finances, propose de voter 10.000 fr. à l'hospice à titre de subvention, pour obtenir du pari mutuel une somme relativement importante dans le but de reconstruire une grande partie de l'édifice.

Une longue discussion s'engage. M. Cagnac proteste et demande 50.000 fr.

M. Ausset propose 30 000 fr. M. Delpech propose 20.000 fr.

M. Guiraudies demande qu'on suspende la séance pour permettre à la commission des finances de se réunir de nouveau.

La commission adopte la proposition Delpech et propose 20 000 fr. Adopté.

La séance est levée à 11 heures du soir.

Nécrologie

Ce matin ont eu lieu, au milieu d'une assistance considérable, les obsèques de M. Michelet, commerçant, juge au tribunal de commerce.

Les cordons du poêle étaient tenus par 4 collègues du défunt.

Accident évité

Samedi, un omnibus faisant le service de la gare, passait devant la préfecture, l'impériale chargée de malles.

Un cahot brusque ayant précipité les mouvements de l'omnibus, les malles ont été projetées sur la chaussée et ont failli tomber sur un cycliste qui n'a évité que par miracle un grave accident.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 2 ET 5 DÉCEMBRE 1897

Nos Petits Troupiers (allegro) Auvray.
La Dame de Pique (ouv.) Suppé.
Sonate en ut mineur (Adagio) Beethoven.
Ballet de Coppélia Delibes.
Marche de Tannhäuser Wagner.
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénelon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 27 au 30 novembre 1897

Publications de Mariages

Jacquier, Philippe-Florentin, commandant au 75^e d'infanterie et Affre, Marie-Anastasia.

Décès

Michelet, Jean-Baptiste-Bernard, négociant, 73 ans, rue du Portail Alban, 3.

Arrondissement de Cahors

LIMOGNE. — Conférence agricole. —

Nous rappelons que M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie de Limogne, le dimanche 5 décembre prochain, à une heure et demie du soir. Sujet de la conférence : Culture de la truffe et reconstitution du vignoble.

PUY-L'EVÊQUE. — Cours d'adultes et conférences populaires. — Un cours gratuit pour les adultes aura lieu à partir de lundi prochain 29 courant, le lundi et le mercredi de chaque semaine, à huit heures du soir, à l'école de garçons. Les questions traitées porteront surtout sur le français, l'arithmétique, la géométrie pratique, etc.

En outre, des conférences publiques seront faites à la mairie tous les samedis, à huit heures du soir, soit par les maîtres de l'école, soit par des personnes dévouées dont on s'assurera le précieux concours.

CAZALS. — Accident. — Un déplorable accident de voiture est survenu au fond de la côte de Marminiac.

Le fils Gibily, de Campagnac, sa mère, sa sœur et deux autres personnes, se rendait à la foire de Cazals.

Non loin de Cazals la voiture a été renversée par suite d'un brusque écart du cheval.

Mlle Gibily a été gravement blessée, les autres personnes ont de légères contusions.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — La Sainte Cécile. — L'orphéon l'Union fraternelle a célébré, dimanche, la Sainte-Cécile. Le concert donné à 4 heures du soir, à la halle aux grains, avait attiré un nombreux public. Les deux morceaux exécutés ont été très applaudis.

A 6 heures, les chanteurs, se sont rendus au restaurant Bousquet, où un dîner leur a été servi. Dans la soirée, ils ont chanté l'hymne national au grand café Suisse.

Bal. — Le bal organisé par la jeunesse du quartier de la place Carnot a été magnifique. La halle aux grains a été littéralement bondée de danseurs et de danseuses. Les danses ont duré jusqu'à minuit.

BAGNAC. — Brûlée vive. — Mme Marie Ribot, veuve de Pellouen, habitant au château de Malaret, commune de Bagnac, a trouvé la mort au milieu des flammes.

On présume qu'elle avait dû oublier d'éteindre sa lampe, qu'elle avait placée près de son lit, car le feu s'est communiqué aux rideaux et la malheureuse femme a été brûlée vive.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Nomination. — Par décision de M. le ministre de l'intérieur, en date du 29 novembre, M. Gaurel Henri, gardien chef à la prison d'Arbusson, est nommé en la même qualité à la prison de Gourdon, en remplacement de M. Jaille, nommé à la prison de Limoges.

MARTEL. — M. Ramel, notre compatriote, vient d'être nommé président du tribunal de Gaillac.

Toutes nos félicitations.

BULLETIN FINANCIER

L'approche de la liquidation paraît devoir être le motif d'un ralentissement dans le mouvement d'affaires, et la tenue des cours s'en ressent.

Le 3 0/0 revient à 103,45 ; le 3 1/2 0/0 à 106,45.

Parmi les Sociétés de Crédit : le Crédit Foncier est ferme à 657. Le succès de la Conversion des Communales 1892 a été complet, les demandes de remboursement au pair n'ont porté que sur 5 0/0 du montant des titres. Le Crédit Lyonnais se négocie à 790 ; le Comptoir National d'Escompte à 585 et la Société Générale à 525.

Le Suez se traite à 3265 fr. Les fonds étrangers sont sans changement notable.

Au comptant, les obligations des chemins de fer économiques sont recherchées à 467,50.

Les actions de la Société d'Hésacée sont en hausse 617.

Les actions Bec-Auer sont recherchées à 750. Les obligations de Salonique-Constantinople sont demandées à 287 et 288 fr. ; les Smyrne-Cassaba à 375,50.

En Banque, les Actions de la Société Continentale d'Automobile se traitent activement à 149,50.

L'Assurance sur la vie.

La Nationale Vie ne fait supporter à ses assurés participant, aucune portion des frais généraux ni des commissions, elle leur attribue ainsi le montant brut des bénéfices de leur catégorie. C'est ce qui résulte des comptes-rendus.

DÉPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Commune de Duravel

PUBLICATION DU PLAN PARCELLAIRE

Chemin vicinal de grande communication, n° 8^e de Floressas à Villefranche

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Duravel, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal de grande communication n° 8^e, de Floressas à Villefranche, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 5 décembre 1897 au 12 du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

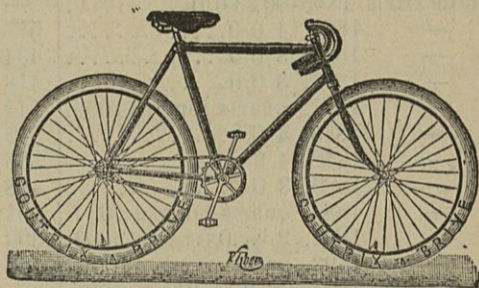
Fait à la Mairie de Duravel, le 30 novembre 1897.

Le Maire,
ITIER.

Louans (Indre-et-Loire), le 2 novembre 1896. — Dès que je ressens une indisposition ou malaise quelconque, je prends quelques Pêlules Suisses, et, au bout de quelques jours, je me trouve mieux. Je les emploie aussi pour combattre la constipation.

Joseph RABUSSEAU (Sig. lég.).

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULLE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ELECTRICITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. les Occulistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

Chronique humoristique

Entendu dans le salon d'un coiffeur

Le client : Tiens ! la jolie statuette.

— C'est un marbre ?

Le coiffeur (gravement) : Non, c'est en dromaque !...

(Textuel).

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'un des gérants : B. ALIBERT

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 65	103 62
3 0/0 amortissable.....	102 10	102 25
3 1/2 0/0 1894.....	106 40	106 50
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	502 50	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896.....	91 50	—
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91 25	91 —
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 90	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	104 —	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	107 —	—
— Daïra-Sanieh (20f r ¹⁹).....	104 50	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103 50	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	108 —	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	—	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	104 65	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	—	—
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	—	—
Roumain 5 0/0 1875.....	—	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 —	—
— 4 0/0 1880.....	102 50	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	104 50	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103 60	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 —	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 20	94 20
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 20	100 90
Turc, série D.....	22 05	22 07
Ottomanes priorité (500 f).....	458 —	—
Douanes ottomanes (500 f).....	—	485 —
Banque de France.....	3760 —	—
Banque Paris et Pays-Bas.....	870 —	867 —
Comptoir national d'escompte.....	588 —	588 —
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	652 50	657 —
Crédit indust. et commercial.....	607 —	—
Crédit lyonnais.....	792 —	791 —
Société de Crédit mobilier.....	52 —	—
Société générale.....	525 —	—

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	470 50
— (t. rouges).....	468 50
Est-Algérien, 3 0/0.....	474 25
Est, 3 0/0.....	—
— nouvelles, 3 0/0.....	487 —
Midi, 3 0/0.....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	481 50
Nord, 3 0/0.....	487 50
— nouvelles, 3 0/0.....	496 —
Orléans, 3 0/0.....	486 —
— 1884, 3 0/0.....	483 —
Ouest, 3 0/0.....	483 75
— nouvelles, 3 0/0.....	482 50
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473 —
Paris-Lyon-Méditerranée (fusion).....	483 —
— nouvelles, 3 0/0.....	478 —
Sud de la France, 3 0/0.....	460 —
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	577 —
— 1869, 3 0/0.....	434 —
— 1871, 3 0/0.....	418 50
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 —
— 1875, 4 0/0.....	585 —
— 1876, 4 0/0.....	585 —
— 1886, 3 0/0.....	408 50
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	393 50
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	101 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	—

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.

La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

PIANOS ET MUSIQUE
A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs. Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en repos satiné, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants

sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt-souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays.

Maison de confiance. Travail très soigné

Bibliographie

Soixante-dix-huitième Année

2^e Édition Bi-mensuelle, couverture verte dite

JOURNAL DES DEMOISELLES

et PETIT COURRIER DES DAMES

14, rue Drouot, Paris. Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — Un an, Paris, 16 fr.; départements, 19 fr.; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'édition bi-mensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'édition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

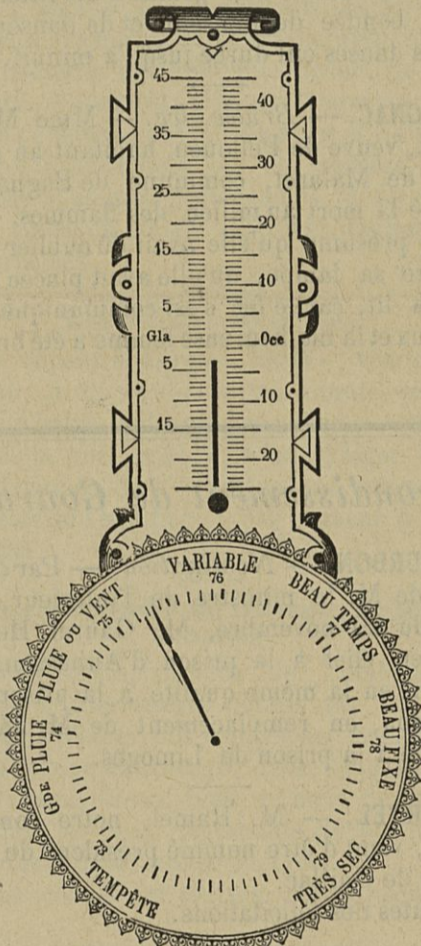
1^o 18 gravures coloriées de Modes, de travaux de fantaisie ou d'ameublement; 2^o 6 Albums d'ouvrages de fantaisie; 3^o Environ 100 Patrons découpés et imprimés; 4^o Feuille de broderie pour lingerie.

On a reçu ainsi à la fin de l'année: 36 gravures coloriées de modes et de travaux. Environ 200 patrons découpés et imprimés. — Musique 12 planches de tapisseries ou petits travaux en couleurs, 18 albums de travaux contenant environ 100 dessins de broderies et modèles, alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles. Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

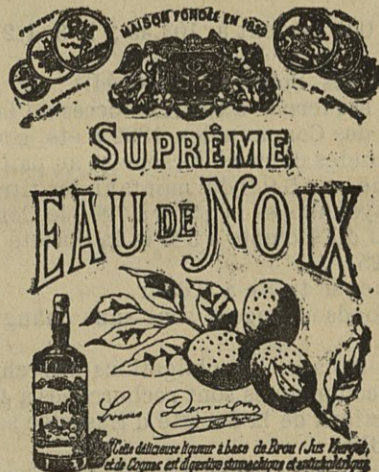
Envoyer un mandat de poste à l'ordre du directeur du Journal, 14, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen



Baro-Thermomètre

Température minima du jour: 2.7
Id. maxima de la veille: 10.3
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 7.



LOUIS DENOIX & Co Paris la Gaillardière
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1895, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1896, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPÉCIALITÉS :

Anisette et Liqueurs super-fines
Sirops garantis
Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste)
double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

Cartes de Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75

Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.
Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du **JOURNAL DU LOT** à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N ^o 1. M. & M ^{me} JEAN ESCLAVISSAT	N ^o 7. Madame R. BOUSSENARD
N ^o 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N ^o 8. R.-M. BONVALOT
N ^o 3. F.-H. ROUGEMONT	N ^o 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N ^o 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N ^o 10. P. SOURDINAIN
N ^o 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N ^o 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N ^o 6. M. & M ^{me} GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N ^o 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 50 le cent.

N ^o 13. EUGÈNE DELSAHUT Sergent-major au 223 ^e de ligne	N ^o 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N ^o 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N ^o 17. Daniel & Charles Franquville BORDEAUX.
N ^o 15. Gaston Bergerat	N ^o 18. Madame Jean Haudoire Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N ^o 19. Fernand Lemarquis Étudiant en Droit	N ^o 22. Baptiste Rambrac
N ^o 20. H. Bourdier	N ^o 23. René Duchesne
N ^o 21. Madame H. Suchet	N ^o 24. A. Coulon

Paraîtra prochainement

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix : 2 Francs

PAR LA POSTE : 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du **JOURNAL DU LOT**, Cahors.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10^e ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.
Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**,
Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).